



Mettre un bien immobilier en sci pour le partager

Par **carodu92**, le **09/12/2008** à **13:13**

Bonjour
Je suis propriétaire d'un bien immobilier à la campagne évalué à 36000 euros.
Je voudrais vendre la moitié de ce bien à mon compagnon de vie pour que cela devienne notre bien commun.
Nous ne sommes ni mariés ni pacsés et ne l'envisageons pas.
Nous avons respectivement 2 enfants mineurs pour moi et 3 enfants majeurs pour lui.
Nous avons 47 et 50 ans.
L'idée serait de constituer une SCI à capital variable dans laquelle se trouverait le bien en question (valeur définitive à définir environ 35000 euros)
Mon compagnon ferait un prêt pour acheter la moitié des parts de la SCI.
Quelle est la marche à suivre ?
A quoi faut-il faire attention (succession) ?
Quels seraient les frais de notaire, frais de constitution de SCI, et autres frais à considérer ?
Merci d'avance pour vos lumières car je ne sais pas par quel bout prendre ce projet... Dois-je consulter un notaire, un conseiller juridique ?
Cordialement
Caro